



N° 15523*01

Formulaire
obligatoire
CODE DE
L'ENERGIE
articles
D342-18 à 21

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Installation de production

sans dispositif de stockage de l'énergie électrique

Cadre réservé
au CONSUEL

Formulaire émis le : 10/09/2020

A envoyer au CONSUEL avant le : 10/09/2021

N° Client : 3215218

N° AC : 60520000029517

N° SIRET : 52423735100019

Fact. : SE20FW070805

VISA DU CONSUEL(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
organisme agréé par le Ministère de l'Industrie

Attestation "Bleue"

Visé par CONSUEL
le 04/03/2021

(obligatoire pour la mise en service de l'installation)

ADRESSE DES CORRESPONDANCES

Si incomplète ou différente de celle indiquée dans le cadre "INSTALLATEUR" ci-contre

Nom du contact : LOT AGRICULTURE ET ENERGIE SOLAIREAdresse : CHEZ SICASELICP : 46190 Ville : SOUSCEYRAC EN QUERCY

Tél. portable : _____

Mail : laurent.causse@sicaseli.fr

INSTALLATEUR

LOT AGRICULTURE ET ENERGIE SOLAIRE
CHEZ SICASELI
46190 SOUSCEYRAC EN QUERCY**INSTALLATION ÉLECTRIQUE**Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) * : ☐ NON ☒ OUI

➡ Si oui : Référence du point de livraison fournie par le G.R.D. : _____

Nom du propriétaire de l'installation * : Mr. BLADOU Jean-LucNom du site * : I034 - GAEC PECH D'AMONTBâtiment * : ☒ Bâtiment neuf ☐ Bâtiment existant ☐ Sans bâtimentSite ☐ HABITATION ➡ Opération * : ☐ opération individuelle ☐ opération collective (plusieurs logements)☒ AUTRE ➡ Activité * : ☒ agricole ☐ industrielle ☐ tertiaire ☐ autre : _____Bât. Collectif * : ☒ NON ☐ OUI ➡ Si oui : Immeuble : _____ Cage : _____ Etage : _____ Porte : _____Adresse * N° : _____ Rue : COMBELONGUE

Complément : _____

Code postal : 46120 Commune : LABATHUDELatitude : 44,733096 Longitude : 1,987511**TRAVAUX**Installation de production objet des travaux (1) * : ☒ photovoltaïque ☐ éolien ☐ autre (2) : _____

	photovoltaïque	éolien	autre
Installation de production renouvelée (3) * : ☒ non ☐ oui ➡ Si oui : nombre de générateurs			
Puissance installée (4) * : <u>82,8</u> kVA	Tension côté courant alternatif * : ☒ ≤ 1000 V ☐ > 1000V		
Raccordement au réseau DP (5) * : ☒ Oui ☐ Non	Joindre à cette attestation le dossier SC 144 (6)		

Autres intervenants en électricité sur installation de production (7) * : ☒ NON ☐ OUI ➡ Si oui : Indiquer nom et coordonnées : _____

L'installateur soussigné (8) atteste que l'installation électrique de production, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties renouvelées sont compatibles, du point de vue de la sécurité, avec les parties non renouvelées.

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter le règlement d'intervention du CONSUEL (6)

Date * : 25 / 02 / 2021

Signature * :

Signée électroniquement par
LOT AGRICULTURE ET ENERGIE SOLAIRE
(3215218)

* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.

(1) : Cocher une seule case : 1 formulaire par type de production.

(2) : Exemples : biomasse, géothermie, hydraulique-hydroélectricité, etc ...

(3) : Concerne également la rénovation partielle dans le cas d'une augmentation de puissance.

(4) : Puissance maximale en Kilo Volt Ampère délivrée par l'unité de production (photovoltaïque, éolienne, ...).

(5) : Raccordement direct au réseau public de distribution d'électricité (DP) ou par l'intermédiaire de l'installation électrique de consommation.

(6) : Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou envoi sur demande.

(7) : Concerne les installations électriques fixes de production d'électricité (pose canalisation électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou contre les contacts indirects).

(8) : Tel que désigné dans le cadre "Installateur".

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès, de rectification ainsi qu'un droit d'opposition. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant par courrier à l'adresse figurant sur votre facture. L'établissement d'une attestation faisant état de faits matériels inexacts est passible des sanctions édictées par l'article 441-7 du code pénal.

Zone réservée au CONSUEL
Ne rien inscrire dans ce cadre

60520000029517